Paris, le 10 juin 2016

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la période du 20 juin au 07 juillet.

Madame la Ministre, Monsieur le Président Directeur Général,

Les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT, SNITM-FO déposent un préavis de grève valable du 20 juin au 07 juillet 2016 (et nuits attenantes).

Les actions syndicales engagées depuis septembre 2015, n'ont donné lieu à aucune réponse favorable. ,Les organisations syndicales signataires dénoncent la violence des projets annoncés par la direction et leurs effets sur la qualité du service rendu, les missions de service public de l'Établissement, la dévalorisation et la perte de compétences professionnelles des agents, le risque certain de multiplication des cas de souffrance au travail.

Les organisations syndicales signataires revendiquent la mise en œuvre de négociations tripartites (ministère, direction de Météo-France, organisations syndicales) sur l'organisation et les moyens (effectifs, budgets) de Météo-France, qui devront inclure notamment les points suivants :

- les moyens humains de l'établissement : nous revendiquons le recrutement sur concours externe permettant de remplacer chaque départ, afin de garantir en particulier le maintien des capacités des services opérationnels, de recherche, des services supports et des services administratifs, durant toute la durée du COP 2017 - 2021,

- les moyens budgétaires : nous dénonçons un financement insuffisant pour remplir toutes les missions fondamentales incombant à notre établissement, (expertise des données, entretien et suivi d'un précieux réseau RCE, formations scolaires, coopération européenne et internationale, recherche d'excellence, etc …). Nous revendiquons les moyens d'assurer toutes nos missions y compris celle des services dit « support ».

- l'implantation territoriale : nous revendiquons le maintien des Centres Météorologiques, avec des effectifs suffisants pour assurer expertise et conseil de proximité,

- les conditions de travail : nous revendiquons le respect des obligations légales de l'administration en terme de santé, sécurité et conditions de travail.

- les projets d'automatisations : nous revendiquons un arrêt immédiat des projets d'automatisation et la mise en place de groupes de travail pluri-disciplinaires
.
- La reconnaissance légale de Météo-France comme prestataire unique pour les messages d'alertes météorologiques diffusés sur le territoire, et pour les prestations de conseil, d'étude, de prévision des phénomènes météorologiques et climatiques utilisés par les administrations françaises.

Ce préavis s'inscrit également dans le cadre de la mobilisation nationale contre le projet de loi Travail, pour l'avenir du service public et en solidarité avec tous les salariés actuels ou en devenir , tous concernés par cette loi. Les organisations syndicales signataires revendiquent le retrait du projet de loi Travail.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations respectueuses,

Maximilien Suarez	Jérome Lartisant	Sylvie Pitkevicht
SolidairesMétéo	SNITM/FO	SNM/CGT